

COMMUNE DE GIVORS

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2025

Convocation : 24/01/2025

Affichage liste délibérations : 31/01/2025

Conseillers en exercice : 35 **PRÉSIDENT** : Monsieur BOUDJELLABA

Présents : 30 **SECRÉTAIRE** : Monsieur JOUVE

L'an deux mille vingt cinq, le trente janvier à 19 heures, en salle du conseil municipal.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Laurence FRETY ; Monsieur Foued RAHMOUNI ; Monsieur Cyril MATHEY ; Madame Nabihha LAOUADI ; Monsieur Loïc MEZIK ; Madame Françoise BATUT ; Monsieur Azdine MERMOURI ; Madame Sabine RUTON ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Alipio VITORIO ; Monsieur Gregory D'ANGELO ; Madame Solange FORNENGO ; Monsieur Tarik KHEDDACHE ; Madame Delphine PAILLOT ; Monsieur Fabrice RIVA ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Monsieur Ali SEMARI ; Madame Isabelle FERNANDES ; Monsieur Robert JOUVE ; Madame Zafer DEMIRAL ; Monsieur Jean-Pierre GUENON ; Monsieur Gaël BON ; Madame Florence MERIDJI ; Monsieur Thomas KUNESCH ; Madame Josiane BONNET ; Monsieur Hocine HAOUES ; Madame Sonia BRAHMI ; Monsieur Abdel YOUSFI ; Madame Dounia MEFTAH

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Madame Dalila ALLALI a donné procuration à Madame Nabihha LAOUADI

Monsieur Benjamin ALLIGANT a donné procuration à Monsieur Foued RAHMOUNI

Madame Nathalie BODARD a donné procuration à Monsieur Fabrice RIVA

Madame Yamina KAHOUAL a donné procuration à Madame Sonia BRAHMI

ABSENT

Madame Edwige MOIOLI

DEL20250130_10

DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL 2025

RAPPORTEUR : Robert JOUVE

La Dotation de Soutien à l'Investissement public Local (DSIL) a été créée par l'État en 2016 et a pour objectif d'apporter un soutien aux communes et à leurs groupements dans leurs projets

d'investissement. Pour l'exercice 2025, la circulaire de l'État prévoit un dépôt des dossiers avant le 31 janvier 2025.

La Commune de Givors prévoit de déposer deux dossiers de demande de subvention relatifs à la DSIL 2025 qui s'inscrivent dans les thématiques ciblées par ce dispositif. En l'espèce, il s'agit des sujets suivants :

- **Renouvellement des écrans numériques interactifs (ENI) des écoles hors Quartier Prioritaire Politique de la Ville (QPV)**

La Commune déploie des dispositifs numériques interactifs dans l'ensemble des classes des 9 écoles élémentaires du territoire. S'agissant de matériel digital les technologies évoluent rapidement et le matériel qui a été déployé s'avère obsolète, ou en passe de le devenir à court terme, et nécessite un renouvellement complet et progressif sur plusieurs années afin de moderniser le parc. Ce renouvellement est envisagé sur 3 ans. L'objet du présent dossier concerne les écoles hors QPV, à savoir Paul Langevin et Gabriel Péri. En ce qui concerne les écoles situées en QPV, une demande de subvention sera formulée auprès de l'État dans le cadre de la Dotation Politique de la Ville 2025.

Pour ces 2 sites, le coût des installations des 12 ENI est estimé à 31 200 € HT (sur la base d'un coût unitaire de 2 600 € HT). La subvention sollicitée au titre de la DSIL 2025 pour cette action est de 24 960 euros, correspondant à 80 % du coût HT de l'opération.

- **Raccordement au réseau de chaleur des équipements vestiaires/club house rugby et vestiaires/club house football du parc des sports**

La Commune de Givors est dotée d'un réseau de chaleur urbain performant, labellisé Ecoréseau de chaleur et alimenté à 75 % par des énergies renouvelables, via du bois local. Ce réseau dessert la majeure partie des équipements sportifs du Parc des sports. Cependant, certains bâtiments ne bénéficient pas des performances de ce réseau. C'est notamment le cas des vestiaires utilisés par le club de rugby et situés sous les tribunes, pour la partie eau chaude sanitaire. En effet, ces vestiaires ont été connectés pour la partie chauffage, mais lors de ce raccordement (en 2020), les ballons d'eau chaude étaient fonctionnels et ont été maintenus. Or, à la suite des inondations du 17 octobre 2024, la chaufferie de ce bâtiment a été inondée, et les ballons d'eau chaude sont maintenant hors d'usage. Il est donc proposé, plutôt qu'un remplacement à l'identique, de raccorder la production d'eau chaude sanitaire de ces vestiaires sur le réseau de chaleur.

C'est également le cas des vestiaires et du club house de football. Ces bâtiments étant plus éloignés du réseau qui a été installé en 2020 sur le Parc des sports, n'ont pas été raccordés à ce moment-là. Or, les installations de chauffage et d'eau chaude sanitaire des deux bâtiments de vestiaires sont hors service depuis fin 2024 du fait de leur vétusté. Ainsi, il est proposé, plutôt qu'un remplacement à l'identique, de raccorder le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire de ces vestiaires sur le réseau de chaleur et de raccorder également le club house de football qui est à proximité immédiate.

Enfin, le club house du rugby situé dans la maison des sports est raccordé au réseau de chaleur pour la partie chauffage, mais l'eau chaude sanitaire est assurée via des ballons alimentés au gaz, qui étaient également fonctionnels au moment du raccordement au réseau de chaleur en 2020. Ceux-ci sont toutefois anciens (années 80) et il apparaît pertinent de raccorder également les installations d'eau chaude sanitaire au réseau de chaleur dans le cadre de cette opération d'extension du réseau.

Le coût de cette action est estimé à 123 215 € HT, soit 147 859 € TTC. La subvention sollicitée au titre de la DSIL 2025 pour cette action est de 98 572 € correspondant à 80 % du coût HT de l'opération.

Dans ces conditions,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :

34 VOIX POUR

DÉCIDE

- D'APPROUVER les opérations d'installation des écrans numériques interactifs (ENI) des écoles hors Quartier Prioritaire Politique de la Ville d'une part, et de raccordement au réseau de chaleur des équipements vestiaires rugby et vestiaires/club house football du Parc des sports d'autre part et leurs budgets respectifs de 31 200 € HT et 123 215 € HT ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter toutes les subventions, notamment la DSIL 2025 pour ces opérations et à signer tous documents y afférents ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à percevoir les subventions octroyées ;
- DE DIRE que cette subvention sera imputée au budget communal.

Le maire,

Mohamed BOUDJELLABA

Le secrétaire de séance,

Robert JOUVE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le maire de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT – DSIL 2025

FICHE PROJET DSIL 2025

Commune de : Givors

IDENTIFICATION DU MAITRE D'OUVRAGE

Nom, coordonnées de l'organisme :

Ville de Givors – Hôtel de Ville – Place Camille Vallin – 69700 GIVORS

Personnes référentes de l'action :

Jean Charmion – Directeur du pôle attractivité et développement territorial – jean.charmion@ville-givors.fr

Intitulé du

REPLACEMENT DES TABLEAUX NUMERIQUES INTERACTIFS DANS LES

PRESENTATION DU PROJET :

La commune de Givors comporte 9 écoles élémentaires sur le territoire, dont deux situées en dehors des quartiers prioritaires politique de la ville (les écoles Paul Langevin et Gabriel Péri).

La commune a déployé il y a quelques années des tableaux numériques interactifs dans toutes les classes élémentaires de la commune afin d'utiliser cet outil pédagogique complémentaire pour faciliter et diversifier les apprentissages. Aujourd'hui pleinement ancrés dans les pratiques d'enseignements des écoles élémentaires de la ville, ces outils sont devenus indispensables.

Or, s'agissant de matériel digital, les technologies évoluent rapidement et le matériel qui a été déployé s'avère obsolète, ou en passe de le devenir à court terme, et nécessite un renouvellement complet et progressif sur plusieurs années afin de moderniser le parc.

Ainsi, la commune envisage un renouvellement complet sur 3 ans de l'ensemble des tableaux numériques considérés. Pour ce qui concerne les écoles situées en QPV, une demande de subvention est faite auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation Politique de la Ville 2025. La présente demande de subvention concerne les écoles situées en dehors des QPV

Description de l'opération (Localisation, type d'opération, etc.) :

Voir tableau de déploiement détaillé ci annexé.

- Ecole Paul Langevin : 6 tableaux
- Ecole Gabriel Péri : 6 tableaux

DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT – DSIL 2025

Le coût d'un tableau numérique interactif est d'environ 2 600 € HT (cf devis type en pièce jointe pour 2 TNIs acquis en octobre 2024)

Echéancier de réalisation de l'opération (année + trimestre de démarrage et de fin des travaux) :

En terme de calendrier prévisionnel il est prévu :

- Lancement d'un appel d'offre accord cadre pour fourniture de TNI : 2^e trimestre 2025
- Déploiement d'une trentaine de TNI sur l'ensemble des sites scolaires : 2^e semestre 2025
- Déploiement d'une trentaine de TNI sur l'ensemble des sites scolaires : 2026
- Déploiement d'une vingtaine de TNI sur l'ensemble des sites scolaires : 2027

S'agissant du coût de l'opération, un TNI coût environ 2 600 € HT (cf devis type ci annexé). Les écoles hors QPV représentant 12 TNIs au total, la dépense correspondante s'élève à 31 200 € HT. Il est sollicité un financement de cette action à hauteur de 80% au titre de la DSIL2025, soit un montant de subvention correspondant de 24 960 €.



SENSELINK

Connectez vous à demain !

Envoyé en préfecture le 31/01/2025

Reçu en préfecture le 31/01/2025

Publié le

ID : 069-216900910-20250130-DEL20250130_10-DE

Date : 09-10-2024

SAS Senselink
35 Rue Jules Guesde
69100 Villeurbanne - France
Capital de 70000 €
Siret : 49989346900043 APE: 4741Z
Tel : 0481916115
Email : contact@senselink.fr

COMMUNE DE GIVORS
Monsieur GUEZET Romain
Service Commande Publique - BP 38
69701 Givors Cedex

Projet : ENI 75 Smart GX/ Remplacement TNI

Votre Interlocuteur: **Matthieu LE SOUEF**

Réf.	Désignation	Qté	PU HT	Remise	TVA	Total HT
GX75	SMART Board GX075-V3 75p 4K Interactive Display with embedded OS	2,00 U	2 299,00	15,00 %	20,00 %	3 908,30 €
	Garantie 5 ans	2,00 U	199,00	50,00 %	20,00 %	199,00 €
	Support Mural Pour Écran Numérique Interactif adaptable support électrique promethean	2,00 U	59,00	15,00 %	20,00 %	100,30 €
INSTALL	MISE EN OEUVRE SUR SITE	2,00	450,00	0,00 %	20,00 %	900,00 €
	Installation Câblage Paramétrage Prise en main de niveau 1 des fonctionnalités comprenant adaptation du systeme mobile existant					
	evacuation et recyclage dechets	2,00 U	50,00	0,00 %	20,00 %	100,00 €

Conditions de règlement: 30 jours

Durée de validité du devis : 15 jours

Taux de pénalité : En cas de retard de paiement, application d'intérêts de 3 fois le taux légal selon la loi n°2008-776 du 4 août 2008.

En cas de retard de paiement, application d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€ selon l'article D. 441-5 du code du commerce.

Mode de paiement : Virement

Bon pour accord le :
Signature

Total HT	5 207,60 €
Total TVA 20 %	1 041,52 €
Total TTC	6 249,12 €

NET A PAYER	6 249,12 €
--------------------	-------------------

Collectivité	VILLE DE GIVORS
Opération	REPLACEMENT DES TABLEAUX NUMERIQUES INTERACTIFS DANS LES ECOLES HORS QPV

Coût estimatif de l'opération	
Poste de dépenses (Les montants indiqués dans chaque poste de dépense doivent être justifiés)	Montant prévisionnel HT
Travaux de remplacement des TNIs (base 2600 € HT/unité)	31 200,00 €
Coût HT	31 200,00 €

Plan de financement prévisionnel				
Le cas échéant, joindre une copie des décisions d'octroi des subvention ou à défaut le courrier de demande				
Financiers	Sollicité ou acquis	Base subventionnable	Montant HT	Taux intervention
DPV				
DSIL 2025	24 960,00 €	31 200,00 €	24 960,00 €	80,00 %
Réserve parlementaire				
Autre subvention État (à préciser)				
Fonds européens				
Métropole de Lyon				
Conseil régional				
Autres (à préciser)				
Sous-total			24 960,00 €	
Autofinancement			6 240	20,00%
Coût HT			31 200,00 €	

Pour être recevable, un dossier doit faire apparaître des montants identiques sur les devis ou l'APD, la délibération et le plan de financement

Envoyé en préfecture le 31/01/2025

Reçu en préfecture le 31/01/2025

Publié le

ID : 069-216900910-20250130-DEL20250130_10-DE

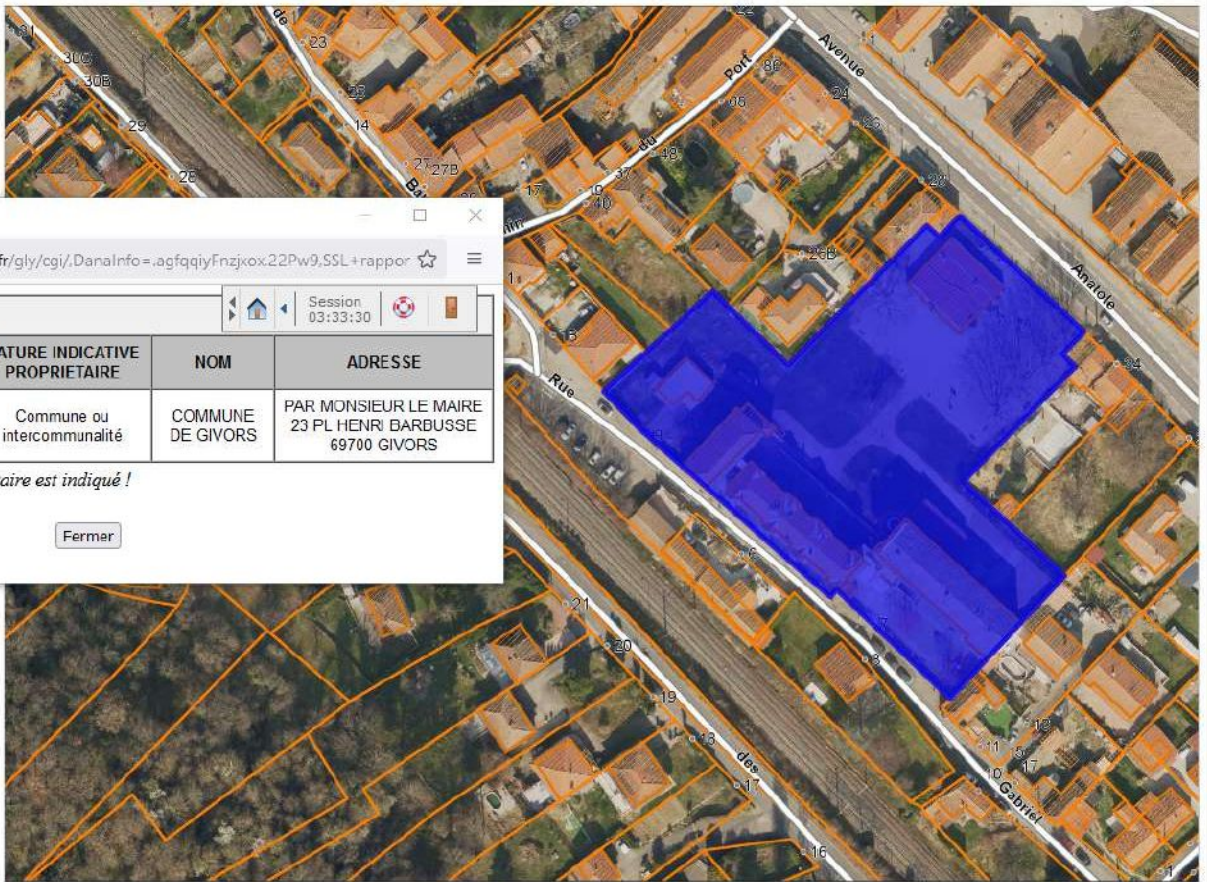


GRANDLYON

Impression A4 Paysage

Légende

- Parcelle cadastrale
- Bâtiment
- Bâtiment dur
- Bâtiment léger
- Plans d'eau
- Axe de voie
- Nom voie à l'axe
- Numéro de voirie



Rapport — Mozilla Firefox

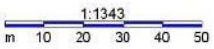
https://portailpcs.grandlyon.fr/gly/cgi/.DanaInfo=.agfqiyfnzjxox.22Pw9.SSL+rappor

Parcelle cadastrale

IDENT PARCELLE	NUMERO	SURFACE DGI	NATURE INDICATIVE PROPRIETAIRE	NOM	ADRESSE
69091AV79	79	7313	Commune ou intercommunalité	COMMUNE DE GIVORS	PAR MONSIEUR LE MAIRE 23 PL HENRI BARBUSSE 69700 GIVORS

Attention ! Seul le premier propriétaire est indiqué !

Fermer



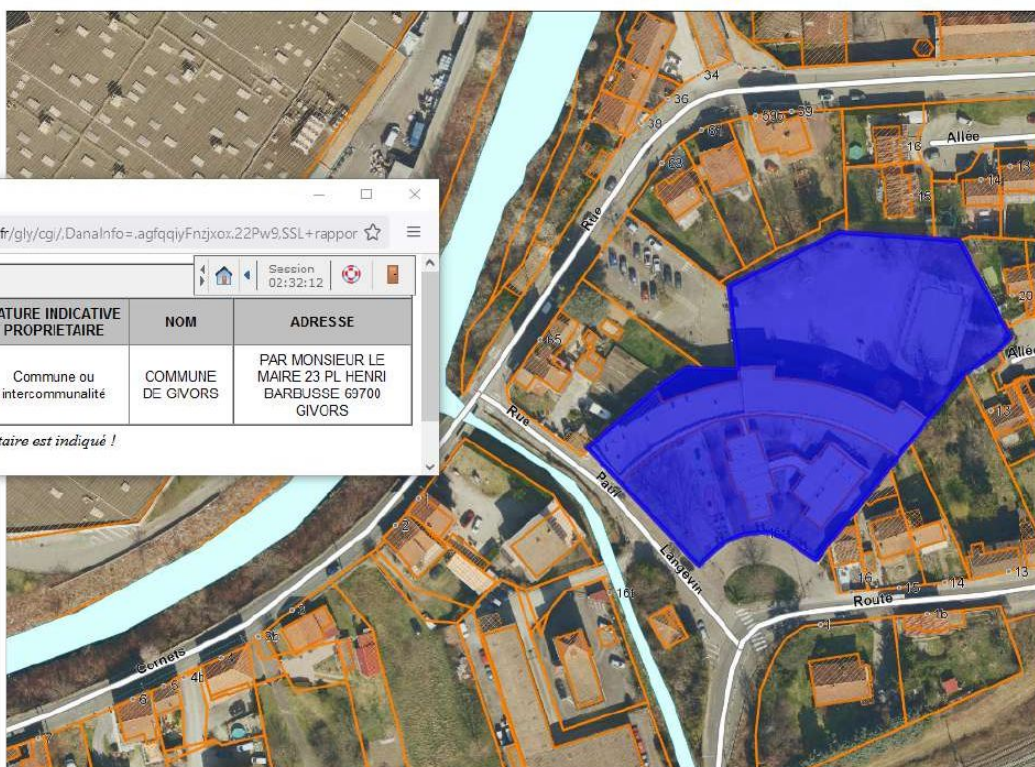


GRANDLYON

Impression A4 Paysage

Légende

- Parcelle cadastrale
- Bâtiment
- Bâtiment dur
- Bâtiment léger
- Plans d'eau
- Axe de voie
- Nom voie à l'axe
- Numéro de voie



Rapport - Mozilla Firefox

https://portailpcs.grandlyon.fr/gly/cgi/.DanaInfo=.agfqjyFnzjxox.22Pw9.SSL+rappor

Parcelle cadastrale

IDENT PARCELLE	NUMERO	SURFACE DGI	NATURE INDICATIVE PROPRIETAIRE	NOM	ADRESSE
69091AM66	66	5542	Commune ou intercommunalité	COMMUNE DE GIVORS	PAR MONSIEUR LE MAIRE 23 PL HENRI BARBUSSE 69700 GIVORS

Attention ! Seul le premier propriétaire est indiqué !



1:1239

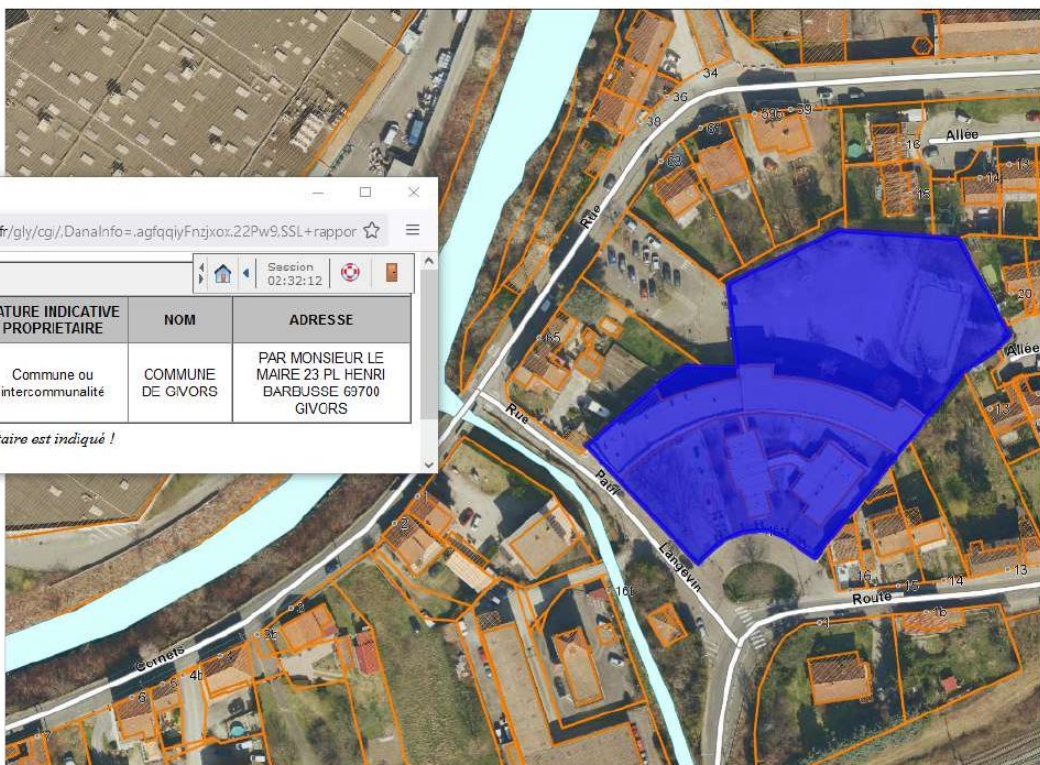
0 10 20 30 40 50

GRAND LYON

Impression A4 Paysage

Légende

- Parcelle cadastrale
- Bâtiment
- Bâtiment dur
- Bâtiment léger
- Plans d'eau
- Axe de voie
- Nom voie à l'axe
- Numéro de voie



Rapport - Mozilla Firefox

https://portailpcs.grandlyon.fr/gly/cgi/.DanalInfo=.agfqjyFnzjxox.22Pw9.SSL+rappor

Section 02:32:12

IDENT PARCELLE	NUMERO	SURFACE DGI	NATURE INDICATIVE PROPRIETAIRE	NOM	ADRESSE
69091AM66	66	5542	Commune ou intercommunalité	COMMUNE DE GIVORS	PAR MONSIEUR LE MAIRE 23 PL HENRI BARBUSSE 69700 GIVORS

Attention ! Seul le premier propriétaire est indiqué !



1:1239

0 10 20 30 40 50

Envoyé en préfecture le 31/01/2025

Reçu en préfecture le 31/01/2025



Publié le

ID : 069-216900910-20250130-DEL20250130_10-DE

Ecole	Nb	Modele	S.N.	Classe	Mme/M	Heures lampe (h)	luminosité (LUX)	Prioritaire	Commentaires	cout
École Romain Rolland	8	UST-P1V1/UST-P2	WUST-P1V17530713	CE2-CM1	Vigne/Rivaire	621	450		Commence à devenir flou sur les côtés	2 600,00 €
		UST-P1V1/UST-P2	WUST-P1V17530694	CP	Legrand	2322	450			2 600,00 €
		UST-P1V1/UST-P2	WUST-P1V17530859	CE1 B	Timizar/HARROUS	4131	400		Flou sur les côtés	2 600,00 €
		UST-P1V1/UST-P2	WUST-P1V17530775	CM2	Bento	4472	270		Très flou sur les côtés	2 600,00 €
		UST-P1V1/UST-P2	WUST-P1V17530776	CM1	Benoit	727	480		Commence à devenir flou sur les côtés	2 600,00 €
		UST-P1V1/UST-P2	WUST-P1V17530774	CE1 (2)	Harrous/Rivoire	4050	280		Commence à devenir flou sur les côtés	2 600,00 €
		UST-P1V1/UST-P2	WUST-P1V18490046	CP (2)	Commandeur	3795	440		Commence à devenir flou sur les côtés	2 600,00 €
		UST-P1V1/UST-P2	WUST-P1V17530771	Pédagogiques Complémentaires		2755	250			2 600,00 €
TOTAL R ROLLAND										20 800,00 €
École Élémentaire Gabriel Peri	6	UST-P1V1/UST-P2	WUST-P1V18050118	5 CM1-CM2	Desseigne/Lobodynki	563	620		Flou sur les côtés	2 600,00 €
		UST-P1V1/UST-P2	WUST-P1V18050115	8 CE1-CM1-CM2		910	420		VP bruyant et flou sur les côtés	2 600,00 €
		UST-P1V1/UST-P2	WUST-P1V18050122	CE1-CE2	Buatois/Faivre	462	550		Flou sur les côtés	2 600,00 €
		UST-P1V1/UST-P2	WUST-P1V18050114	CP-CE2	Pinot	823	600		VP bruyant et flou sur les côtés	2 600,00 €
		UST-P1V1/UST-P2	WUST-P1V18050100	CP	Bastia	2013	550			2 600,00 €
		UST-P1V1/UST-P2	WUST-P1V18050113	CE1		130	770			2 600,00 €
TOTAL PERI										15 600,00 €
École Jacques DUCLOS	8	UST-P1V1/UST-P2	WUST-P1V17530719	1 CP/CE1	MAGNAT/LAUGINIE	817	280		Flou sur les côtés, des aimants sur le tableau	2 600,00 €
		UST-P1V1/UST-P2	WUST-P1V17530708	2 CP/CE1	MAGNAT/LAUGINIE	774	500		Flou sur les côtés	2 600,00 €
		UST-P1V1/UST-P2	WUST-P1V17530714	3 CE1(2)	Bruckert	279	330		Flou sur les côtés	2 600,00 €
		UST-P1V1/UST-P2	WUST-P1V17530718	ULIS		2306	850			2 600,00 €
		UST-P1V1/UST-P2	WUST-P1V17530716	4 CE2/CM1	Nolot	863	430		Très flou sur les côtés	2 600,00 €
		UST-P1V1/UST-P2	WUST-P1V18380365	CE2(2) / salle du conseil		2248	500			2 600,00 €
		UST-P1V1/UST-P2	WUST-P1V17530770	7 CM1-CM2	NOGUERA	863	300		Flou sur les côtés, tableau tordu	2 600,00 €
		UST-P1V1/UST-P2	WUST-P1V17530778	CM1-CM2 (2)	Ouali	741	600			2 600,00 €
TOTAL DUCLOS										20 800,00 €
École LOUISE MICHEL	8	UST-P1V1/UST-P2	WUST-P1V18050108	CE2 Salle N°F	Canoz	729	420		Flou sur les côtés	2 600,00 €
		UST-P1V1/UST-P2	WUST-P1V18050103	ULIS Salle N°E	Manteaux	3048	700			2 600,00 €
		UST-P1V1/UST-P2	WUST-P1V17490023	Classe de Musique Salle N°G	Schneider	625	650			2 600,00 €
		UST-P1V1/UST-P2	WUST-P1V18050107	CE1 Salle N°C	ADNET	205	480			2 600,00 €
		UST-P1V1/UST-P2	WUST-P1V18050110	UPE2A Salle N°B	FERRER/RUTA	2250	550		Problème de télécommande	2 600,00 €
		UST-P1V1/UST-P2	WUST-P1V18050104	CE1 (2) Salle		2885	350		Problème de	2 600,00 €
		UST-P1V1/UST-P2	WUST-P1V18050116	CM1 Classe N°6	BRUNEEL	530	250		Peu de luminosité	2 600,00 €

8	A changer
16	Changer l'ampoule
60	Bon pour au moins un an
2	remplacé ENI

Envoyé en préfecture le 31/01/2025

Reçu en préfecture le 31/01/2025



Publié le

20 800,00 €

ID : 069-216900910-20250130-DEL20250130_10-DE

		UST-P1V1/UST-P2	WUST-P1V18220511	CP (2)	PAOLOZZI	748	560		Flou sur les côtés	2 600,00 €
										2 600,00 €
Groupe Scolaire Simone Veil	8	UST-P1V1/UST-P2	WUST-P1V18310073	CP (classe N 6)	CHAPUS	558	800			2 600,00 €
		UST-P1V1/UST-P2	WUST-P1V10130025	CE1-CE2 N°7	RHETORIE	721	800			2 600,00 €
		AP7-A75-02	75W25- M6HBEN1280054	CE2 (Bibliotheque)	AKCAYIR				déplacé salle 13 / Me Cornede	- €
		ECRAN PRPMETHEAN	AP9	Classe 12						- €
		UST-P1V1/UST-P2	WUSTP- P1V10130091	CE1	Mme GREGNAC	1325	970			2 600,00 €
		UST-P1V1/UST-P2	WUST-P1V19341047	CE2	Mme MORIN	774	550			2 600,00 €
		DW770UST	WDW770UST20300	CM1/CM2 N°11	PALLIER	548	1200			2 600,00 €
		UST-P1V1/UST-P2	WUST-P1V19341003	9 CP-CE1	Chabrier	2490	850			2 600,00 €
									TOTAL MICHEL	15 600,00 €
École Joliot- Curie	15	UST-P1V1/UST-P2	WUST-P1V17530702	9-CE1	Larreur/Bo ghossian	3894	440		Commence à devenir flou sur les côtés	2 600,00 €
		UST-P1V1/UST-P2	WUST-P1V10130014	10		845	900			2 600,00 €
		UST-P1V1/UST-P2	WUST-P1V17530706	11 CP	Jean-Pierre Cardot	4554	320		Flou sur les côtés (changer l'ampoule)	2 600,00 €
		UST-P1V1/UST-P2	WUST-P1V17530709	14 MUSIQUE	LE GAL	5090	550		Flou sur les côtés (changer l'ampoule)	2 600,00 €
		UST-P1V1/UST-P2	WUST-P1V17530711	26 CP	BESNIER	3060	510		Commence à devenir flou sur les côtés, des aimants sur le tableau	2 600,00 €
		UST-P1V1/UST-P2	WUST-P1V17530712	27 ULIS TPC	Dang Van	37	980		Plus de 30 aimants sur le tableau, des traits horizontaux et verticaux, un morceau de bois fixé sur le tableau	2 600,00 €
		UST-P1V1/UST-P2	WUST-P1V17530703	28 CP	GALVETE	4430	530		Commence à devenir flou sur les côtés, des aimants sur le tableau	2 600,00 €
		UST-P1V1/UST-P2	WUST-P1V17530705	30 CM2	DEGEORGE	1496	650		Commence à devenir flou sur les côtés	2 600,00 €
		UST-P1V1/UST-P2	WUST-P1V17530704	31 CE1	Eymard/C HOUELLO	4087	650		Image scintille	2 600,00 €
		UST-P1V1/UST-P2	WUST-P1V17530701	32 CE1	Lescure	5355	350		Changer l'ampoule	2 600,00 €
		UST-P1V1/UST-P2	WUST-P1V17530696	41 CE2	Bénière	728	500			2 600,00 €
		UST-P1V1/UST-P2	WUST-P1V18491118	43 CE2	CLARY TOURNIAIR E	150	400			2 600,00 €
		UST-P1V1/UST-P2	WUST-P1V17530707	44 CM1-CM2	PATTERSO	323	550		Flou sur les côtés	2 600,00 €
		UST-P1V1/UST-P2	WUST-P1V17530710	45 CE2-CM1	SIEAUVY	4652	400			2 600,00 €
		EPSON EB-675W1	X29X7302802	CEI	GRANDO/R IVOIRE	2218	700			2 600,00 €
									TOTAL CURIE	39 000,00 €
		UST-P1V1/UST-P2	WUST-P1V18050055	11 CP AB	Marmonie r/Albaret	985	300		Image scintille + commence a devenir flou	2 600,00 €
		UST-P1V1/UST-P2	WUST-P1V18050119	10 CP A / CE1	Albaret	455	400		Commence à devenir flou sur les côtés	2 600,00 €
		UST-P1V1/UST-P2	WUST-P1V18050099	9 CE2 B	BEN LAKHDAR	665	450		Flou sur les côtés	2 600,00 €

École Picard LIAUTHA UD	14	UST-P1V1/UST-P2	WUST-P1V18050117	12 CE2	VERDIER	520	410		Flou sur les côtés	2 600,00 €
		UST-P1V1/UST-P2	WUST-P1V18050121	13 CM1-CM2B classe N13	TELL/ZAHARAOUI	430	490		Très flou sur les côtés	2 600,00 €
		UST-P1V1/UST-P2	WUST-P1V18050129	CLASSE 1 CEI CD	FANGET/VACHON				Ne s'allume pas / remplacé ENI	- €
		UST-P1V1/UST-P2	WUST-P1V19341564	CE1 A-B	Mme PERLIN/GALERA	3704	500			2 600,00 €
		UST-P1V1/UST-P2	WUST-P1V16430810	CM1-CM2D classe N1	Mme PONTET	542	1190			2 600,00 €
		UST-P1V1/UST-P2	WUST-P1V19341564	CE1 A-B	Mme PERLIN/GALERA	3704	500			2 600,00 €
		UST-P1V1/UST-P2	WUST-P1V19341056	Preo	Preo	3109	700		Des impactes sur le	2 600,00 €
		UST-P1V1/UST-P2	WUST-P1V18050123	3 CP	MASSON	787	340		Flou sur les côtés	2 600,00 €
		UST-P1V1/UST-P2	WUST-P1V18050120	6 CE1 A	Perlim				Ne s'allume plus / remplacé ENI	- €
		UST-P1V1/UST-P2	WUST-P1V18050126	7 UPE2A	SCHMD	116	820			2 600,00 €
UST-P1V1/UST-P2	WUST-P1V18050135	4 CM C	PAILLER	584	650			2 600,00 €		
TOTAL LIAUTHAUD										31 200,00 €
École Jean Jaurès	13	UST-P1V1/UST-P2	WUST-P1V18050134	CE1	Chaize	780	300		Flou sur les côtés	2 600,00 €
		UST-P1V1/UST-P2	WUST-P1V18491105	CE1/CM2	Mr REYMOND	818	320		Flou sur les côtés	2 600,00 €
		UST-P1V1/UST-P2	WUST-P1V18050130	CP	Mme LAMOUR	765	360		Flou	2 600,00 €
		UST-P1V1/UST-P2	WUST-P1V18050128	CP(2)	Seguin	696	380		Flou sur les côtés	2 600,00 €
		UST-P1V1/UST-P2	WUST-P1V18050136	CP	Mme BOUCHET	865	340		Flou sur les côtés	2 600,00 €
		UST-P1V1/UST-P2	WUST-P1V18050124	CE2	Moret	814	445		Flou sur les côtés	2 600,00 €
		UST-P1V1/UST-P2	WUST-P1V18050140	CM1-CM2	Mme MARLIER	857	470		Flou sur les côtés	2 600,00 €
		UST-P1V1/UST-P2	WUST-P1V18050139	CE2	Mme MASSON	751	480		Flou sur les côtés	2 600,00 €
		UST-P1V1/UST-P2	WUST-P1V18050137	CM1/CM2	Mme PERRIN	753	420		Flou sur les côtés	2 600,00 €
		UST-P1V1/UST-P2	WUST-P1V18050133	CM1-CM2	Muracciole	795	400		Flou sur les côtés	2 600,00 €
		UST-P1V1/UST-P2	WUST-P1V10210040	UPE2A		1173	950			2 600,00 €
		UST-P1V1/UST-P2	WUST-P1V19490444	CE1 (2)	Mme BURDIER	2338	600			2 600,00 €
		UST-P1V1/UST-P2	WUSTP-1V18050132	ULIS	Mem SAINT-	4535	540			2 600,00 €
TOTAL JAURES										33 800,00 €
École Paul Langevin	6	UST-P1V1/UST-P2	WUST-P1V17530631	CP A	Mme BOUSRI	419	650		Flou sur les côtés	2 600,00 €
		UST-P1V1/UST-P2	WUST-P1V17530699	CE2	GUICHARD	573	500		Flou sur les côtés	2 600,00 €
		UST-P1V1/UST-P2	WUST-P1V17530692	CM1	ETHEVE	883	550		Léger flou sur les côtés	2 600,00 €
		UST-P1V1/UST-P2	WUST-P1V17530700	CM2	Mme VILE	405	480		Flou sur les côtés, image scintille	2 600,00 €
		UST-P1V1/UST-P2	WUST-P1V17530698	CE1	THIRIET	287	700			2 600,00 €
		UST-P1V1/UST-P2	WUST-P1V17530628	CP	M NORMANDIN	161	420		le support est plié, le tableau présente des impacts et l'interactivité	2 600,00 €

Envoyé en préfecture le 31/01/2025

Reçu en préfecture le 31/01/2025

Publié le



ID : 069-216900910-20250130-DEL20250130_10-DE

TOTAL LANGEVIN | 15 600,00 €

total 213 200,00 €

total QPV 182 000,00 €

(RROLLAND,

LMICHEL,

JDUCLOS,

JLIAUTHAUD,

JCURIE,

HAUTRES SVEII)

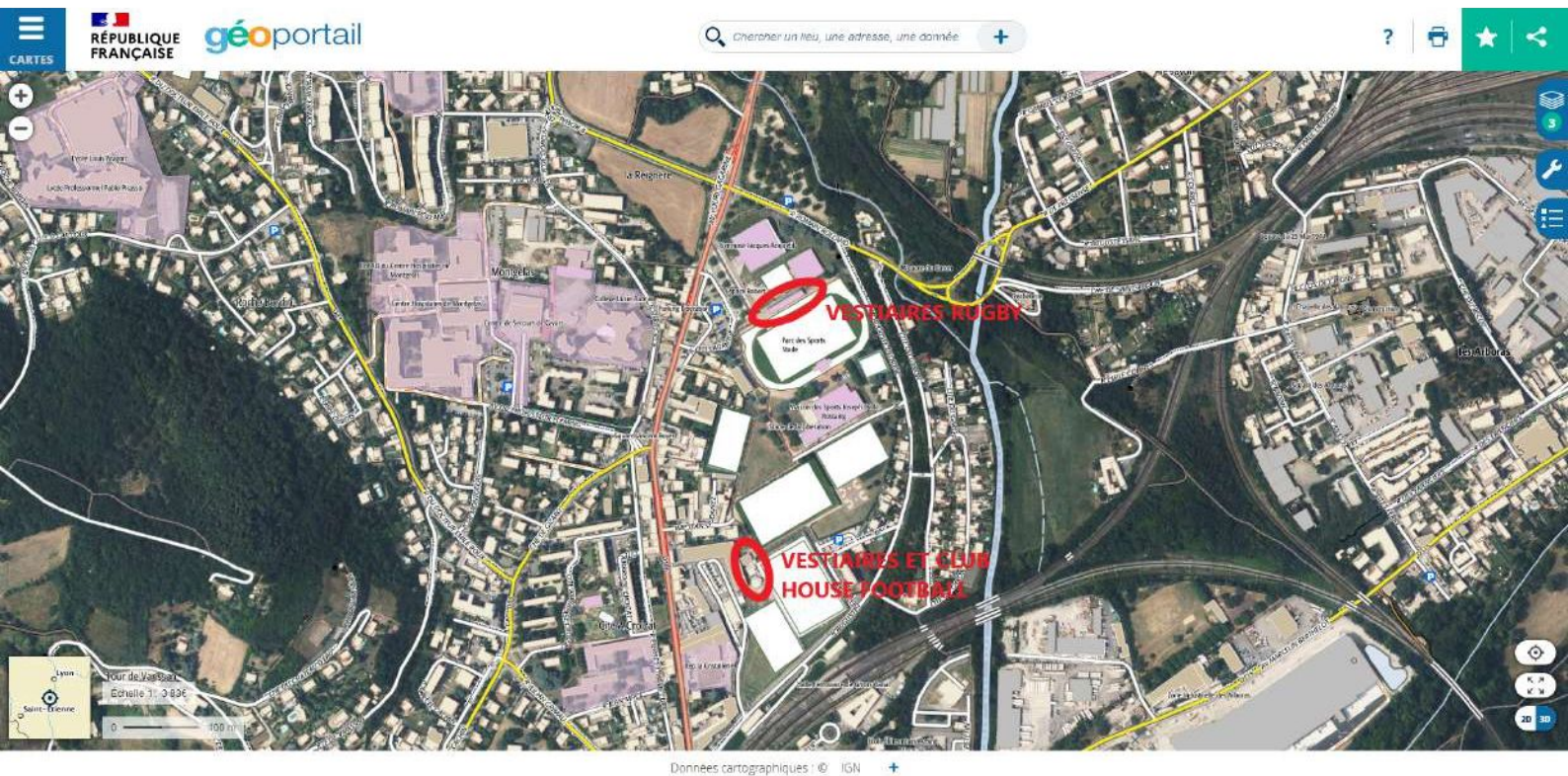
total hors QPV (GPE 31 200,00 €

Envoyé en préfecture le 31/01/2025

Reçu en préfecture le 31/01/2025

Publié le

ID : 069-216900910-20250130-DEL20250130_10-DE



GRANDLYON

Impression A4 Paysage

Légende

- Parcelle cadastrale
- Bâtiment
- Bâtiment dur
- Bâtiment léger
- Plans d'eau
- Axe de voie
- Nom voie à l'axe



Rapport — Mozilla Firefox

https://portailpcs.grandlyon.fr/gly/cgi/DanaInfo=.agfcoqyFnzjox.22Pw9.5SL+rappor

Session 03:57:53

Parcelle cadastrale

IDENT PARCELLE	NUMERO	SURFACE DGI	NATURE INDICATIVE PROPRIETAIRE	NOM	ADRESSE
69091A/205	205	16364	Commune ou intercommunalité	COMMUNE DE GIVORS	PAR MONSIEUR LE MAIRE 23 PL HENRI BARBUSSE 69700 GIVORS

Attention ! Seul le premier propriétaire est indiqué !



1:2474

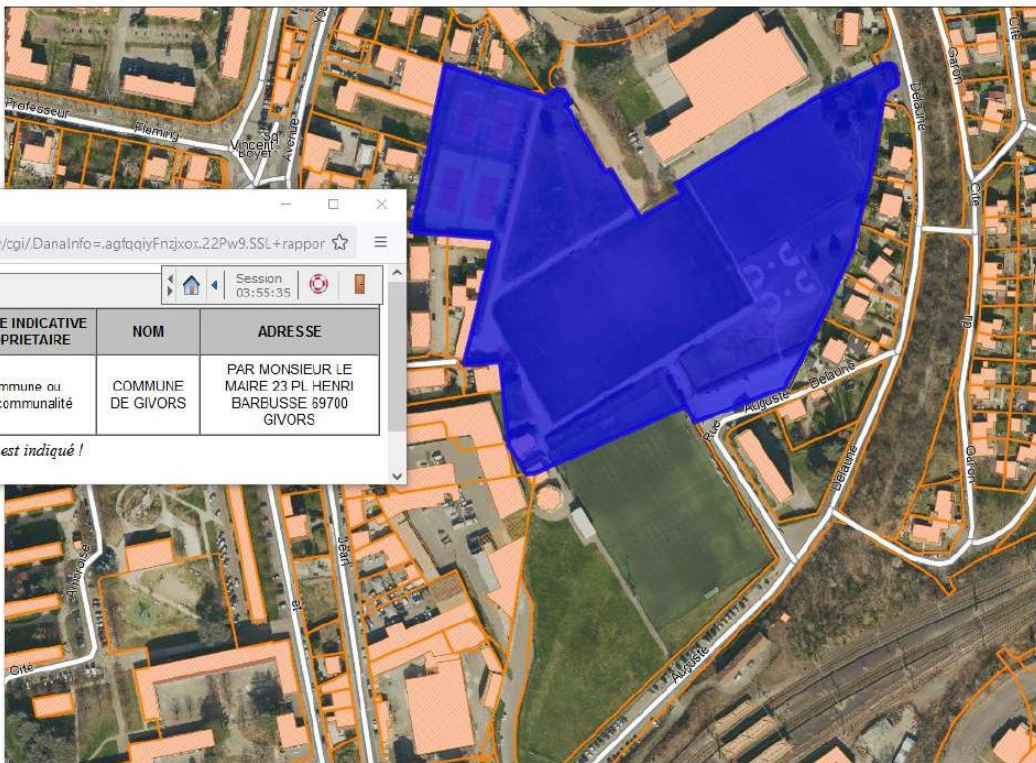
m 20 40 60 80 100

GRANDLYON

Impression A4 Paysage

Légende

- Parcelle cadastrale
- Bâtiment
- Bâtiment dur
- Bâtiment léger
- Plans d'eau
- Axe de voie
- Nom voie à l'axe



Rapport — Mozilla Firefox

https://portailpcs.grandlyon.fr/gly/cgi/DanaInfo=.agtqiyFnzjxoz.22Pw9.SSL+rappor

Parcelle cadastrale

IDENT PARCELLE	NUMERO	SURFACE DGI	NATURE INDICATIVE PROPRIETAIRE	NOM	ADRESSE
69091AI203	203	32871	Commune ou intercommunalité	COMMUNE DE GIVORS	PAR MONSIEUR LE MAIRE 23 PL HENRI BARBUSSE 69700 GIVORS

Attention ! Seul le premier propriétaire est indiqué !



1:2474
m 20 40 60 80 100

Copyright (c) Grand Lyon 2013

DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT – DSIL 2025

FICHE PROJET DSIL 2025

Commune de : Givors

IDENTIFICATION DU MAITRE D'OUVRAGE

Nom, coordonnées de l'organisme :

Ville de Givors – Hôtel de Ville – Place Camille Vallin – 69700 GIVORS

Personnes référentes de l'action :

Jean Charmion – Directeur du pôle attractivité et développement territorial – jean.charmion@ville-givors.fr

Intitulé du

**RACCORDEMENT AU RESEAU DE CHALEUR DES
EQUIPEMENTS VESTIAIRES/CLUB HOUSE RUGBY
ET VESTIAIRES/CLUB HOUSE FOOTBALL DU PARC**

PRESENTATION DU PROJET :

La commune de Givors est dotée d'un réseau de chaleur urbain performant, labellisé Ecoréseau de chaleur et alimenté à 75 % par des énergies renouvelables, via du bois local. Ce réseau dessert la majeure partie des équipements sportifs du parc des sports. Cependant, certains bâtiments ne bénéficient pas des performances de ce réseau. C'est notamment le cas des vestiaires utilisés par le club de rugby et situés sous les tribunes, pour la partie eau chaude sanitaire. En effet ces vestiaires ont été connectés pour la partie chauffage, mais lors de ce raccordement (en 2020), les ballons d'eau chaude étaient fonctionnels et ont été maintenus. Or, à la suite des inondations du 17 octobre 2024, la chaufferie de ce bâtiment a été inondée, et les ballons d'eau chaude alimentés au gaz naturel sont maintenant hors d'usage. Il est donc proposé, plutôt qu'un remplacement à l'identique, de raccorder la production d'eau chaude sanitaire de ces vestiaires sur le réseau de chaleur.

En outre, les vestiaires et le club house de football sont également concernés par ce projet. En effet, ces bâtiments étant plus éloignés du réseau qui a été installé en 2020 sur le parc des sports, n'ont pas été raccordés à ce moment-là. Or, les installations de chauffage et d'eau chaude sanitaire des deux bâtiments de vestiaires sont hors service depuis fin 2024 du fait de leur vétusté (elles datent de 1989). Ainsi il est proposé, plutôt qu'un remplacement à l'identique, de raccorder le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire de ces vestiaires sur le réseau de chaleur, et de raccorder également le club house de football qui est à proximité immédiate.

DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT – DSIL 2025

Enfin, les vestiaires du club house de rugby sont actuellement alimentés en eau chaude sanitaire par des ballons à gaz (le chauffage étant déjà assuré par le réseau de chaleur), lesquels sont encore fonctionnels, mais vétustes (même époque sur les vestiaires du football), et il est prévu de raccorder également ces vestiaires, pour la partie eau chaude sanitaire, au réseau de chaleur.

En effet, cette perspective est beaucoup plus vertueuse :

- d'un point de vue environnemental (puisque le réseau est alimenté majoritairement en énergie renouvelable). Ainsi, ce raccordement permet d'éviter l'équivalent de 14 tonnes d'émission de CO2 par an.
- d'un point de vue économique en fonctionnement (puisque le coût du MWh du réseau de chaleur est bien plus performant que le coût du gaz et moins évolutif car non soumis à la fiscalité des produits gaziers et pétroliers)
- d'un point de vue réglementaire, puisque les dispositions de l'arrêté du 13/04/22 modifiant le décret tertiaire prévoit un « facteur de conversion en énergie finale des énergies consommées » de 0,77 pour un réseau de chaleur urbain chaud, contre 1 pour le gaz naturel

Ce dernier point démontre la volonté impulsée par l'Etat dans les textes qu'il émet de promouvoir les solutions de type réseau de chaleur urbain, dont les coûts d'installation sont lourds, mais dont les performances économiques et environnementales à long terme sont pertinentes. Ce projet s'inscrit dans cette dynamique, puisque le coût de ce projet excède largement le coût de remplacement à l'identique des installations, mais la commune souhaite saisir cette opportunité de changer de système de production de chaleur et d'eau chaude pour un modèle beaucoup plus vertueux.

Le délégataire du réseau de chaleur, l'entreprise IDEX, a transmis la proposition de raccordement ci jointe qui identifie un cout de **123 215 € HT, soit 147 859 € TTC** pour le raccordement de l'ensemble de ces bâtiments (cf proposition IDEX ci jointe).

Ainsi il est sollicité un financement de cette action à hauteur de **80 %** au titre de la DSIL2025, soit un montant de subvention correspondant de **98 572 €**.

Echéancier de réalisation de l'opération (année + trimestre de démarrage et de fin des travaux) :

En terme de calendrier prévisionnel il est prévu :

- Signature des polices d'abonnement du délégataire du réseau de chaleur : 1^{er} trimestre 2025
- Démarrage des travaux d'extension de réseau : 1^{er} trimestre 2025
- Finalisation des travaux : 2^e trimestre 2025

Envoyé en préfecture le 31/01/2025

Reçu en préfecture le 31/01/2025

Publié le

ID : 069-216900910-20250130-DEL20250130_10-DE



DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL – DSIL 2025



**Délégation de service public chauffage urbain
Réseau de chaleur de Givors**

**Proposition de raccordement
au réseau de chaleur de Givors**

Le réseau de chaleur de Givors

Envoyé en préfecture le 31/01/2025

Reçu en préfecture le 31/01/2025

Publié le

ID : 069-216900910-20250130-DEL20250130_10-DE

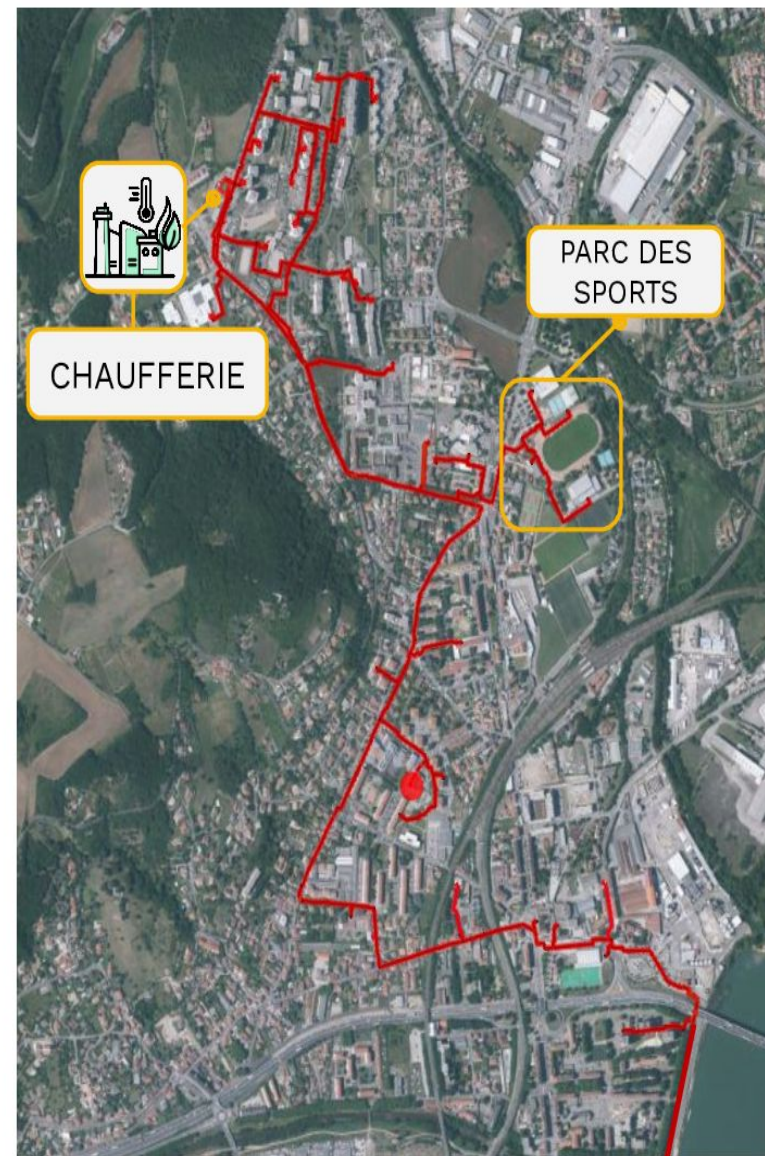
S²LOW

Abréviation de la loi

GRANDLYON

Givors par idex

- Une chaufferie entièrement **renovée et modernisée en 2020** équipée d'une chaudière biomasse de **4,2 MW** et d'un **condenseur thermodynamique de 1,1 MW**.
- Un réseau de distribution de près de **9 km** qui s'étend du quartier des Vernes au Rhône.
- **41 sites** raccordés.
- Un suivi en **temps réel** de l'ensemble des installations.



Les avantages du réseau de chaleur



Techniques :

- Continuité de service assurée par la redondance des équipements installés en chaufferie
- Suppression de l'usage du gaz naturel sur site
- Suivi précis des consommations grâce au système de télé-relève mis en place



Financiers :

- Un tarif stable et maîtrisé
- Une TVA réduite à 5,5%



Environnementaux :

- Production de chaleur assurée à 75% par de l'énergie bois locale
- Label écoréseau de chaleur

La tarification du réseau de chaleur



- Le tarif du Service est composé de 2 termes :
 - une part variable (R1, en €HT/MWh) fonction de l'énergie consommée par l'Abonné :

$$R1 = 58,11 \text{ € HT (valeur Décembre 2024) } \times \text{ MWh consommé}$$

- une part abonnement (R2, en €HT/kW), fixe, fonction de la puissance souscrite (chaleur) qui se décompose comme suit :
 - R21 : coût de l'énergie électrique utilisée mécaniquement et nécessaire pour assurer la livraison de chaleur,
 - R22 : coût des prestations de conduite, de petit entretien, des frais fixes administratifs nécessaires pour assurer la livraison de chaleur,
 - R23 : coût des dépenses de GER nécessaires pour assurer la livraison de chaleur,
 - R24 : coût des investissements, frais de financement compris pour la réalisation des ouvrages nécessaires pour assurer la livraison de chaleur,
 - R24_{SUB} : terme reflétant la réduction des coûts engendrés par les subventions obtenues.

$$R2 = 47,66 \text{ € HT (valeur Décembre 2024) } \times \text{ nombre de kW souscrit}$$

Raccordement au réseau de chaleur

Chauffage urbain
GRANDLYON

Givors par idex



Hypothèses et coûts de raccordements

Site à raccorder	Besoin de raccordement	Longueur de raccordement (en ml)	Consommation (en MWh utile)	Puissance souscrite (en kW)	Droits de raccordement (en €TTC) TVA 10%	Travaux supplémentaires (en €TTC) TVA 20%	DR + TS (en €TTC)
A - Vestiaire Tony Garcia - Bâtiment 3	Chauffage	114	16	8	1997	9461	11458
B - Vestiaire Tony Garcia - Bâtiment 2 + 1	Chauffage + ECS	116	22	38	9983	21557	31540
C - Maison des sports - ECS*	ECS	0	19	Pas d'évolution de la puissance souscrite	0	21662	21662
D - Vestiaires sous tribunes - ECS**	ECS	0	19	Pas d'évolution de la puissance souscrite	0	29775	29775
TOTAL		230 ml	76 MWh	46 kW	11980 €TTC	82455 €TTC	94435 €TTC

Sujet	Linéaire	enfouissement fourreau (€HT)	Chambre de tirage (en €HT)	Ouverture de tranchée (en €HT)	Total fibre (en €HT)	Total fibre (en €TTC)
Tirage de la fibre - sur le périmètre de la densification parc des sports	216	9720	3600	0	13320	15984
Tirage de la fibre - hors du périmètre de la densification parc des sports	120	5400	1800	24000	31200	37440
TOTAL	336 ml	15120 €HT	5400 €HT	24000 €HT	44520 €HT	53424 €TTC

* L'abonné Maison des sports est déjà raccordé au réseau de chaleur de Givors, mais seulement pour le chauffage.
 L'objet de la proposition est d'adapter le raccordement actuel pour permettre la production d'ECS via le réseau de chaleur.

** L'abonné Vestiaire sous tribune est déjà raccordé au réseau de chaleur de Givors, mais seulement pour le chauffage.
 L'objet de la proposition est d'adapter le raccordement actuel pour permettre la production d'ECS via le réseau de chaleur.

Récapitulatif financier



Sujet	Droits de raccordement (en €TTC)	Travaux supplémentaires (en €TTC)	Fibre (en €TTC)	Total (en €TTC)
A - Vestiaire Tony Garcia - Bâtiment 3	1997	9461	0	11458
B - Vestiaire Tony Garcia - Bâtiment 2 + 1	9983	21557	0	31540
C - Maison des sports - ECS*	0	21662	0	21662
D - Vestiaires sous tribunes - ECS**	0	29775	0	29775
Tirage de la fibre - sur le périmètre de la densification parc des sports	0	0	15984	15984
Tirage de la fibre - hors du périmètre de la densification parc des sports	0	0	37440	37440
TOTAL	11980 €TTC	82455 €TTC	53424 €TTC	147859 €TTC

Hypothèses émissions de CO2 évitées



Densification Givors - Parc des sports Projection à rigueur climatique = 2040 DJU	Consommation de référence Gaz (MWhPCS)	Consommation de référence RCU (MWh)	Emissions CO2 évitées (tCO2)	Emissions CO2 évitées (%)
A - Vestiaire Tony Garcia - Bâtiment 3	20	16	3	75%
B - Vestiaire Tony Garcia - Bâtiment 2 + 1	27	22	4	75%
C - Maison des sports - ECS	23	19	4	75%
D - Vestiaires sous tribunes - ECS	23	19	4	75%
Total	93	76	14	75%

Rappel : les 5 étapes pour se raccorder



Informations complémentaires



- Plus d'informations sur le site web du réseau de chaleur de Givors et les réseaux sociaux :

<https://chauffageurbain.givors.grandlyon.com/web/p>

<https://twitter.com/ChauffUrbainGiv>

<https://www.facebook.com/ChauffageUrbainGivors/>

- Vos interlocuteurs :



- Vincent DE GRIEVE
- Responsable Grands Projets
- Direction Régionale Auvergne-Rhône-Alpes
- 06 15 58 06 73
- vincent.degrieve@idex.fr



- Jonathan Gagnor
- Ingénieur d'étude -
- Direction Régionale Auvergne-Rhône-Alpes
- 06 59 70 16 65
- jonathan.gagnor@idex.fr